

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 8 décembre 2023

Nombre de délégués : 26

Nombre de voix : 111

Présents titulaires (23) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes

Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes

Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (3) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES pour Bordeaux Métropole

Monsieur Philippe JANICOT pour Limoges Métropole

Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Excusés (23) :

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole

Monsieur Jean GALAND représentant des Départements

Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan

Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole

Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan

Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Pouvoirs (3) :

Monsieur Christophe DUPRAT à Madame Claude MELLIER

Monsieur Olivier GEORGIADES à Monsieur Renaud LAGRAVE

Monsieur Alain LECOINTE à M. Dominique SIX

Secrétaire de séance :

Madame Claude MELLIER est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

**DELIBERATION 2023_043 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMISSION LOCALE DES MOBILITES EN GIRONDE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine-Mobilités, notamment son article 12,

Vu le Règlement Intérieur du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine-Mobilités, notamment son article 15,

Vu la délibération 2023_021 du Comité Syndical du 28 juin 2023 relative à la mise en place de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

Considérant les dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur de la Commission Locale des Mobilités (CLM) en Gironde prévoyant les règles de représentation des autorités organisatrices membres au sein de la CLM et stipulant que la CLM Gironde est composée des délégués suivants désignés par le Comité Syndical :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour Bordeaux Métropole ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de la Gironde ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté d'agglomération du Libournais ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la COBAN ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de communes Jalle Eau Bourde ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de communes de Montesquieu ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Sud Gironde Mobilités.

Pour la **Commission Locale des Mobilités en Gironde**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants amenés à siéger en son sein :

Autorités organisatrices	Délégué(e)s titulaires	Délégué(e)s suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Jacky EMON M. Renaud LAGRAVE M. Frédéric MELLIER	M. Jean-Luc ARMAND M. Mathieu BERGE Mme Christine SEGUINAU
Bordeaux Métropole	M. Christophe DUPRAT Mme Claude MELLIER M. Clément ROSSIGNOL PUECH	M. Gérard CHAUSSET M. Guillaume GARRIGUES Mme Isabelle RAMI
Communauté d'agglomération du Libournais	M. Philippe BUISSON	M. Thierry MARTY
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	M. Xavier DANAY	Mme Nathalie LE YONDRE
Communauté de communes de Jalle Eau Bourde	M. Edouard QUINTANO	M. Jean-Pierre LANGLOIS
Communauté de communes de Montesquieu	M. Benoist AULANIER	Mme Corinne MARTINEZ
Syndicat Sud Gironde Mobilités	M. Christophe FUMEY	M. Stéphane DENOYELLE
Département de la Gironde	M. Jean GALAND	M. Louis CAVALEIRO

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De désigner les délégués titulaires et suppléants tels que mentionnés ci-dessus membres de la Commission Locale des Mobilités en Gironde.**

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr